

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance Au capital de DH 623.201.200 Siège social : Colline II, n° 33, Route de Nouasser, Sidi Maârouf - Casablanca - RC n°98309

Emission d'Obligations Remboursables en Actions

Communiqué de presse

Clôture de la période de souscription le 14 décembre 2010

Conformément aux dispositions prévues par la note d'information visée par le CDVM le 28 octobre 2010 sous la référence VI/EM/043/2010, la période de souscription aux Obligations Remboursables en Actions émises par Risma est ouverte du 11 novembre 2010 au 14 décembre 2010.

Les ordres de souscriptions peuvent être déposés auprès de toutes les banques dépositaires ou sociétés de bourse dépositaires lorsqu'il s'agit d'investisseurs non institutionnels et auprès de CFG Marchés, BMCE Capital Bourse et Attijari Intermédiation lorsqu'il s'agit d'investisseurs institutionnels.

Cette opération porte sur un montant maximum de 346,2 MDH à travers l'émission d'un maximum de 3.462.225 Obligations Remboursables en Actions, d'un nominal de 100 DH. Les ORA auront une maturité de 2 ans et 9 mois et donneront droit à leur détenteur à un coupon au taux nominal de 5,5%.

Par ailleurs, les ORA seront remboursées par l'émission d'actions nouvelles de la société à un prix qui sera déterminé à la date du remboursement en calculant la moyenne entre:

- le cours moyen des actions de la Société sur les 40 dernières séances de Bourse précédant la date de remboursement
- et le cours moyen des actions de la Société sur les 5 dernières séances de Bourse précédant la date de remboursement considérée,

à laquelle est appliquée une décote de 15% puis qui est arrondie au nombre entier supérieur.

L'objectif de cette opération est de permettre à Risma de renforcer ses capitaux permanents et de financer son programme de développement sur 2010-2013.

Nomination du mandataire provisoire de la masse des obligataires

Enfin, le conseil de surveillance qui s'est tenu en date du 11 novembre 2010 a décidé de nommer Monsieur Mohamed Hdid, du Cabinet Saaidi & Hdid consultants, en qualité de mandataire provisoire de la masse des détenteurs d'ORA, et ce en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires.